

## L'ACTUALITÉ

### *TRM*

#### **Pas de taxe à l'essieu pour les grues mobiles**

TLF et son dernier adhérent (avril 2004), le syndicat national des utilisateurs de grues (SNUG), viennent d'obtenir l'exonération de la taxe à l'essieu pour les grues mobiles. Par décision du 20 juin 2005, la Commission européenne a approuvé l'exonération de la taxe à l'essieu, jusqu'au 31 décembre 2009, des véhicules utilisés exclusivement pour le transport d'équipement, installés à demeure dans le cadre de travaux publics et industriels. Cette décision met fin à une situation pénalisante pour les entreprises de levage qui voyaient leur matériel assimilé aux véhicules de TRM.